



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2025-086

PUBLIÉ LE 25 MARS 2025

Sommaire

Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours /

R24-2025-03-20-00001 - Arrêté portant inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école d'application au titre de l'année scolaire 2025-2026?? (1 page) Page 3

R24-2025-03-25-00001 - Arrêté portant subdélégation de signature au DASEN de l'Indre et aux agents du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de l'Indre?? (4 pages) Page 5

Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours

R24-2025-03-20-00001

Arrêté portant inscription sur la liste d'aptitude
aux fonctions de directeur d'école d'application
au titre de l'année scolaire 2025-2026

ARRETE

portant inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école
d'application au titre de l'année scolaire 2025-2026

Le recteur de la région académique Centre-Val de Loire
recteur de l'académie d'Orléans-Tours
chancelier des universités

VU le décret n°74-388 du 8 mai 1974 fixant les conditions de nomination et
d'avancement dans certains emplois de directeur d'établissement spécialisé
modifié ;

VU la circulaire ministérielle n°75-006 du 6 janvier 1975 ;

VU les propositions de la commission académique réunie le 12 mars 2025 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : est inscrite sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école
d'application au titre de l'année scolaire 2025-2026, la candidate dont le nom
suit :

Au titre du département de l'Indre :
Madame SCHOTT Emilie

ARTICLE 2 : Les Inspectrices d'Académie, Directrices académiques des services
de l'Education Nationale, les Inspecteurs d'Académie, Directeurs académiques
des services de l'Education Nationale sont chargés de l'exécution du présent
arrêté.

Fait à Orléans, le 20 mars 2025
Le recteur de l'académie d'Orléans-Tours
Signé : Jean-Philippe AGRESTI

Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours

R24-2025-03-25-00001

Arrêté portant subdélégation de signature au
DASEN de l'Indre et aux agents du service
départemental à la jeunesse, à l'engagement et
aux sports de l'Indre

ARRETE

portant subdélégation de signature au DASEN de l'Indre
et aux agents du service départemental à la jeunesse,
à l'engagement et aux sports de l'Indre

Le recteur de la région académique Centre-Val de Loire
recteur de l'académie d'Orléans-Tours
chancelier des universités

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU le code de l'éducation ;

VU le code de la commande publique ;

VU le code de la sécurité sociale ;

VU le code du sport ;

VU le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 312-1, L. 313-3, L. 314-4, R. 121-22 et R. 314-36 ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et aux responsabilités locales, et notamment son article 104 ;

VU le décret n° 97-34 modifié du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU le décret n° 99-89 du 8 février 1999 modifié pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics et relatif aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 33 ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

VU le décret n°2020-1543 du 9 décembre 2020 relatif aux services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

VU le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

VU le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Thibault LANXADE en qualité de préfet de l'Indre à compter du 21 août 2023 ;

VU le décret du 26 juin 2024 portant nomination du recteur de la région académique Centre-Val de Loire, recteur de l'académie d'Orléans-Tours – M. Jean-Philippe AGRESTI ;

VU le décret du 26 février 2025 nommant M. Bruno BENAZECH directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Indre,

VU l'arrêté ministériel du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

VU l'arrêté du 18 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique – service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Centre-Val de Loire, Loiret et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Centre-Val de Loire à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

VU le protocole national entre le ministre de l'Intérieur et le ministre de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports relatif à l'articulation des compétences entre les préfets et les recteurs pour la mise en œuvre, dans les régions et les départements, des missions de l'État dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique et de la vie associative, prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

VU l'arrêté de la préfecture de l'Indre du 20 mars 2025 portant délégation de signature à M. Jean-Philippe AGRESTI, recteur de la région académique Centre-Val de Loire, recteur de l'académie d'Orléans-Tours ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La subdélégation de signature sur l'ensemble des correspondances administratives, décisions et arrêtés des domaines techniques couverts par l'article 1 de l'arrêté de la préfecture de l'Indre du 20 mars 2025 susvisé, à l'exception des actes et courriers mentionnés à l'article 2 de ce même arrêté, est conférée à :

- M. Bruno BENAZECH, directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Indre,
- Mme Louisa EL BOURJI-FIRMIN, inspectrice de l'éducation nationale, adjointe au directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Indre,
- Mme Maryse PASQUET, secrétaire générale de la direction académique des services de l'éducation nationale de l'Indre,
- Mme Axelle TUGEND, cheffe du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de l'Indre,
- M. David GALLOIS, adjoint à la cheffe du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de l'Indre.

ARTICLE 2 : La signature du fonctionnaire délégataire et sa qualité devront être précédées de la mention suivante :

Pour le préfet de l'Indre, et par délégation

ARTICLE 3 : L'arrêté n°56/2024 du 19 juillet 2024 portant subdélégation de signature au DASEN de l'Indre et aux agents de la direction départementale à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de l'Indre est abrogé.

ARTICLE 4: Les agents subdélégués sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 25 mars 2025
Le recteur de l'académie d'Orléans-Tours
Signé : Jean-Philippe AGRESTI